

Entretenir la berge et le cours d'eau

Comment intervenir ?

Chaque cas est particulier, aussi quelque soit l'opération envisagée, demandez conseil technique ou réglementaire auprès des techniciens de rivière du SMMAR ou des agents de la DDTM.

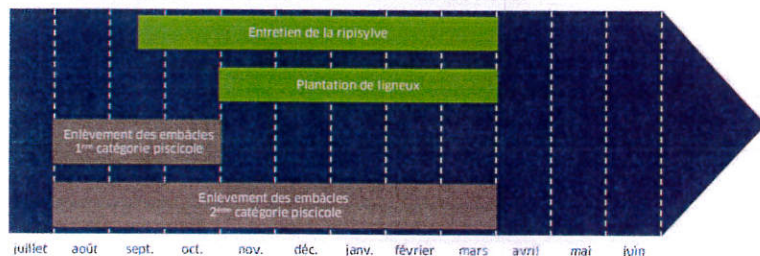
PROPRIÉTAIRE A | **PROPRIÉTAIRE B**

- ✓ Débroussailler sélectivement
- ✗ Pratiquer une coupe radicale ou à blanc
- ✓ Faire une coupe sélective de la végétation entre octobre et mars
- ! Brûler les déchets de taille ou la végétation sur pied
- ✗ Abandonner du bois coupé sur les berges
- ✓ Supprimer un arbre mort ou dépérisant près du cours d'eau et conserver la souche
- ✓ Supprimer et dessoucher la végétation se trouvant dans le lit
- ✓ Elaguer à hauteur d'homme
- ! Solutionner la présence d'îlots dans le cours d'eau
- Créer une décharge sauvage
- Désherber chimiquement
- ✗ Dessoucher un arbre en bord de cours d'eau
- ! Curer (extraire du sable et / ou des graviers)
- ! Créer un barrage, un seuil
- ! Remblayer les berges au dessus du terrain naturel (merlon, remblais)
- ✓ Maintenir une bande enherbée et non fauchée
- ✗ Utiliser l'épareuse
- ✓ Couper un arbre fortement penché et conserver la souche
- ✓ Couper un arbre fortement déstabilisé et conserver la souche
- ✓ Eviter la dégradation des berges par les animaux
- ✓ Planter une végétation adaptée
- ✓ Bannir les espèces exotiques envahissantes ou inadaptées en bord de cours d'eau (arbre à papillons, renouée du Japon, canne de provence...)
- ✓ Supprimer les embâcles (bois morts ou déchets flottants faisant barrage)
- ! Solutionner une zone d'érosion de berge
- ! Circuler dans le cours d'eau avec des engins
- Stabiliser les berges avec des gravats

— Interdit ✓ Bonne action
 ! Soumis à réglementation ✗ Ne pas faire

Quand intervenir ?

Périodes d'intervention conseillées pour l'entretien des cours d'eau



Contacts

- **SMMAR**
Allée Raymond Courrière - 11855 Carcassonne cedex 9
Tél. : 04 68 11 63 02 - Email : smmar@aude.fr - www.smmar.fr
- **Contacter la police de l'eau, DDTM ou ONEMA** en cas de pollution constatée (mortalité des poissons, odeur ou couleur suspecte...)
DDTM 11 : Tél. : 04 68 10 31 00
ONEMA : Tél. : 04 68 47 52 87
- **Syndicat des vignerons** : Tél. : 04 68 32 54 94
- **Chambre d'agriculture de l'Aude** : Tél. : 04 68 11 79 79